



## ÉTAT RÉCAPITULATIF

Taxe de séjour au réel 2018

Madame, Monsieur, Propriétaire d'un bien immobilier en location saisonnière,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur (article L.2333-26 du Code Général des Collectivités Territoriales) la commune de Les Anses d'Arlet a institué la **taxe de séjour au réel** sur tout son territoire en 2017 et fixé les conditions de perception de cette taxe.

Ce document, résumant la collecte trimestrielle, est à joindre en même temps que le bordereau de versement, lors du paiement de la taxe collectée.

### ⇒ RAPPEL

- ◇ Chaque loueur est tenu de présenter un registre détaillé des encaissements.

### ⇒ PRATIQUE

- ◇ Pour gagner du temps, pensez à remplir votre état récapitulatif directement chez vous avant de venir le déposer.

### ⇒ COLLECTE

- ◇ La taxe de séjour est collectée toute l'année.
- ◇ Elle est perçue par le logeur obligatoirement avant le départ du client puis reversée au trésor public pour la commune de Les Anses d'Arlet

### ⇒ EXONÉRATIONS

- ◇ Les personnes mineurs de moins de 18 ans
- ◇ Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune,
- ◇ Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- ◇ Les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à 1€.

Je soussigné (e) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal et Ville \_\_\_\_\_

Tél \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Nom et adresse de l'hébergement (si différente) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Déclare avoir encaissé pour la période :**

Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

La somme de \_\_\_\_\_ €

Signature

***N'oubliez pas d'accompagner cet état récapitulatif (complété, daté et signé) du bordereau de versement lors du paiement de la taxe collectée.***

**ATTENTION : NE PAS JOINDRE DE CHÈQUES CLIENTS À CES DOCUMENTS**

*(des exemplaires de ces documents sont téléchargeables sur le site*

[www.ville-ansesarlet.fr](http://www.ville-ansesarlet.fr))

### ⇒ OÙ RETOURNER CES DOCUMENTS?

- ◇ Par courrier à Mairie de Les Anses d'Arlet, Service Initiatives Locales et Développement Économique, Rue Félix ÉBOUÉ 97217 LES ANSES D'ARLET
- ◇ À l'accueil général mairie pendant les horaires d'ouverture.